



# Compte rendu Matinale AdebioTech/Biocitech

Mercredi 2 mars 2011

**La propriété industrielle pour les sciences du vivant :  
un processus dynamique au service de la stratégie d'entreprise**

L'Association Adebiotech a organisé, en partenariat avec Biocitech et son président Jean-François BOUSSARD, une Matinale sur : **La propriété industrielle pour les sciences du vivant : un processus dynamique au service de la stratégie d'entreprise.**

Cette manifestation a rassemblé plus de 65 participants parmi les acteurs du domaine des biotechnologies : des chercheurs du monde académique, des jeunes entreprises innovantes aux entreprises déjà bien implantées dans le secteur, mais également des représentants de fonds d'investissements privés et publics.

L'objectif de cette rencontre était de sillonner, par des illustrations concrètes et le retour d'expérience d'entreprises ayant déjà tenté l'aventure, le contexte général ainsi que les enjeux de la propriété industrielle (PI) dans l'innovation.

Introduite par Rémi URBAIN, Président d'Adebiotech, qui a tenu à souligner le rôle central de la propriété industrielle dans la valeur et la pérennité d'une société innovante, le succès de cette manifestation est dû à la pluridisciplinarité de ses participants ainsi qu'à la qualité des interventions.

Adebiotech et Biocitech ont accueilli et écouté avec beaucoup d'intérêt comme l'ensemble des participants :

Christian VINCENT (Responsable de la valorisation et des partenariats industriels pour les sciences du vivant, CEA DSV), Laurent DUCHER (Société Celectis), Nicolas MARRO (Société LFB), Jacques BITON (Société Deinove), Jean-Paul ROHMER (Société Idefi-Gestion), et Célia HART (Fonds d'investissement CEA).

➡ Tous ont insisté sur la place de la propriété industrielle au cœur de la stratégie managériale. Celle-ci doit être intégrée dans un « business model » et être perçue comme une ressource majeure et indispensable à la dynamique de la société.

En effet, la propriété industrielle offre, durant deux décennies minimum, un monopôle à son détenteur, un droit de tirer profit à titre exclusif de son invention mais surtout d'interdire aux tiers de l'exploiter sans son accord tout au long de la vie du titre.

Elle offre ainsi un avantage compétitif indéniable.

***C'est pourquoi, il est indispensable que l'entreprise construite, étape par étape, une stratégie offensive et défensive autour de sa propriété industrielle.***

➡ ***Toute société de biotechnologies souhaitant s'insérer efficacement sur le marché ou se forger une position dominante doit se constituer un patrimoine PI de qualité.***

Celectis a réussi ce challenge.

En effet, en dix ans, le Groupe a conquis une position industrielle forte en se constituant un patrimoine dynamique fondé historiquement sur des licences exclusives de brevets confiées par l'Institut Pasteur mais aussi en développant son propre portefeuille de brevets.

Le Groupe qui s'est toujours attaché à garantir le respect de ses droits et de ceux de ses partenaires a obtenu, fin 2010, son 83ème brevet et compte 343 brevets et demandes de brevets.

➡ **La PI est donc l'actif principal de toute société de biotechnologies.**

**« Pas de PI, pas de financement », pas de société...**

Il est donc nécessaire de renforcer son patrimoine PI au cours de la vie de la société, toujours de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise. Il donne une visibilité à l'investisseur quant à l'avenir de la société et constitue par conséquent l'élément d'évaluation et d'appréciation de la décision des Fonds d'investissement d'investir dans un projet de biotechnologies.

➡ **...mais ne constitue cependant pas une fin en soi.**

**Dépôt de brevet : c'est là que tout commence**

En effet, la vie d'un brevet est semée d'opportunités et son dépôt ne constitue que la première étape de l'aventure qui doit le mener à la délivrance du titre puis à l'innovation, c'est-à-dire à son intégration dans le marché.

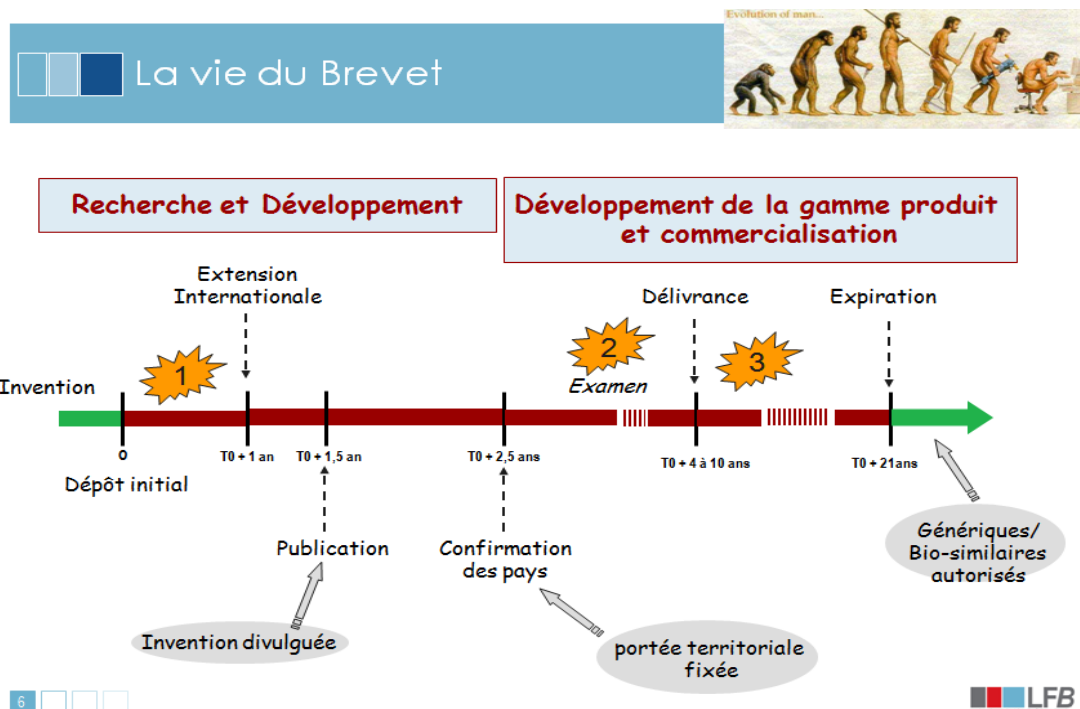


Figure issue de la communication de Nicolas MARRO - LFB

La société de biotechnologies doit également, **à tous les stades de son existence, développer une veille brevets et techno-économique** c'est à dire :

- ★ En amont et en aval de tout dépôt de brevet :
  - Effectuer des recherches d'antériorité pour éviter toute duplication de travaux de R&D ;
  - Réduire les risques de dépendance du brevet sollicité en surveillant les éventuels abandons de brevets par les concurrents ;
  - Repérer d'éventuels contrefacteurs ;
  - Développer au sein de l'entreprise et des laboratoires une charte de protection des données en étant vigilant sur la tenue des cahiers de laboratoire et le contrôle de la diffusion des informations à l'extérieur ;
  - Valoriser son portefeuille : recherche de brevets et signature d'accords commerciaux dans divers domaines d'application, partenariats multiples pour valider la technologie ;

*A chaque phase, son moyen de défense et d'attaque*

- ★ Au dépôt de la demande de brevet :

À la date de dépôt du brevet court un délai dit de priorité d'un an. Au cours de ce délai, il est vivement recommandé d'étoffer, améliorer ou renforcer, s'il y a lieu, par des données expérimentales nouvelles les revendications inscrites dans la demande de brevet. Ces revendications donneront en effet, toute sa portée à la protection qui sera conférée. A cette fin, les experts doivent être impliqués et comprendre l'importance de leur collaboration post-recherche.

Comme Christian VINCENT l'a souligné, « *un bon brevet est...un brevet attaqué* », aussi, l'entreprise de biotechnologies doit anticiper toute utilisation frauduleuse par des tiers de son avancée technologique et s'armer d'outils pour se défendre et attaquer le cas échéant.

- ★ À l'examen de la demande :

**Il est possible de formuler des observations de tiers de manière anonyme. Il s'agit d'un moyen facile et peu coûteux mais très efficace pour empêcher ou retarder la délivrance de brevets par les concurrents.**

★ À la délivrance du brevet :

**Procédure d'opposition pendant 9 mois à compter de la délivrance du brevet. Au-delà, la procédure de contrefaçon peut toujours être envisagée contre l'exploitation non autorisée de l'invention par un tiers.**

**➡ Culture PI interne et accompagnement de choix**

Développer une stratégie PI doit être au cœur des préoccupations de tous les organes de la société. Il est donc vital, de développer une culture PI interne afin que chaque acteur, inventeurs, experts et Conseils, soit associé à l'évolution, l'amélioration et au développement de la PI de l'entreprise.

Enfin, bien négocier ses partenariats et ses acquisitions passe par un Conseil de qualité en amont. C'est pourquoi les intervenants ont insisté sur l'importance d'être bien accompagné par un Cabinet de Conseil de qualité.

Cette matinale a donné lieu à des échanges très fructueux montrant l'intérêt d'un tel sujet.

L'ensemble des interventions du Colloque est consultable avec code d'accès pour les participants **sur le site**.

[www.adebiotech.org](http://www.adebiotech.org)

**Nous consulter pour toute information complémentaire.**

Rédaction : Liya Laure NDONGALA et Hind BENHARRATSCH